



**DEMANDE DE NATURALISATIONS
DECLARATION PAR FRERE/SOEUR (article 21-13-2 du code civil)**

Liste des pièces à fournir

MERCI DE BIEN VOULOIR PRÉSENTER VOTRE DOSSIER DANS L'ORDRE DE LA LISTE CI-DESSOUS, DE COCHER CHAQUE PIÈCE JUSTIFICATIVE ANNEXÉE ET DE JOINDRE LA PRÉSENTE LISTE EN PREMIÈRE PAGE DE VOTRE DEMANDE

J'attire votre attention sur la vigilance que vous devez porter à la constitution de votre dossier.

- En cas d'absence d'un document, votre dossier vous sera rendu et vous devrez reprendre RDV.
- Tout document rédigé en langue étrangère doit être traduit en français par un traducteur assermenté près la Cour d'Appel.
- Fournir impérativement les originaux lorsqu'ils sont demandés sinon votre dossier vous sera rendu.
- Pour savoir si le document à fournir doit faire l'objet d'une légalisation ou d'une apostille, vous pouvez vous référer au tableau suivant https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/leg_-_tableau_recapitulatif_droit_conventionnel_-_04-03-19_cle8cb1b4.pdf

DOCUMENT DE BASE	Original	Copie	
CERFA n°15562*03 en vue de souscrire une déclaration de nationalité daté et signé (avec mail et numéro de téléphone)	<input type="checkbox"/> 2		
Un timbre fiscal électronique « accès à la nationalité » de 55 euros en cours de validité (sur le site https://timbres.impots.gouv.fr)			
Photographies d'identité (identiques et tête nue) portant votre nom et prénom au verso	<input type="checkbox"/> 2		
1 grande enveloppe « LETTRE SUIVIE » 500gr vierge en format A4 et affranchie au poids du dossier	<input type="checkbox"/> 1		

ETAT CIVIL			
Les actes d'état civil délivrés par l'administration française doivent dater de moins de 3 mois.			
	Original	Copie	
- Votre acte de naissance original intégral avec indication du nom de vos père, mère, délivré par l'officier d'état civil du lieu où l'acte de naissance est conservé - Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant : légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/> <u>Pour l'Algérie, seuls les actes de naissance EC7 en arabe avec code barre accompagnés de la traduction française sont recevables</u>	<input type="checkbox"/> 1		
- Les actes de naissance de vos parents et le cas échéant, leur acte de mariage si votre acte de naissance ne mentionne pas les dates de naissances de vos parents - Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1	
- Si vous êtes marié, copie intégrale originale de votre acte de mariage - Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant : légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1		
- Le ou les actes de mariages antérieurs + jugement(s) de divorce ou acte de répudiation de chaque union dissoute ou acte(s) de décès du ou des conjoint(s) - si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1	

- Et le cas échéant : légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/> - Si vous avez conclu un PACS, le récépissé d'enregistrement délivré par le tribunal judiciaire, le maire ou le notaire et le justificatif de dissolution le cas échéant		<input type="checkbox"/> 1	
L'acte de naissance intégral original de tous vos enfants mineurs et majeurs nés avant ou après votre mariage - si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant : légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1		
Pour les enfants adoptés à l'étranger : la décision du tribunal judiciaire de Nantes relative à la nature de cette adoption (simple, plénière). Uniquement pour les enfants qui deviendront français en même temps que vous.		<input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes réfugié, vous devez fournir les certificats de naissance ou de mariage délivrés par l'OFPRA	<input type="checkbox"/> 1		

LIEN FAMILIAL AVEC VOTRE FRÈRE OU VOTRE SŒUR FRANÇAIS(E)	Original	Copie	
- copie intégrale de l'acte de naissance de votre frère ou sœur indiquant sa filiation ;	<input type="checkbox"/> 1		
- Si vous êtes nés des mêmes parents, la copie de leur livret de famille	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	
- Si vous avez un seul parent en commun, la copie intégrale de l'acte de naissance de ce parent	<input type="checkbox"/> 1		

NATIONALITÉ FRANÇAIS(E) DE VOTRE FRÈRE OU VOTRE SŒUR	Original	Copie	
- un certificat de nationalité française de votre frère ou sœur s'il (elle) est Français(e) au titre de l'article 27-1 du code civil	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	
- Si votre frère ou votre sœur est Français(e) au titre de l'article 21-11 du code civil, la copie intégrale de son acte de naissance portant la mention de son acquisition de la nationalité française, ou la photocopie de sa déclaration de nationalité enregistrée ou un certificat de nationalité française.	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	

SCOLARITÉ	Original	Copie	
- certificats de scolarité couvrant, sans aucune interruption , la période de scolarité obligatoire (de 3 à 16 ans)	<input type="checkbox"/> 1		

RÉSIDENCE DE MANIÈRE HABITUELLE EN FRANCE	Original	Copie	
La copie recto-verso de votre carte de séjour en cours de validité ou de votre passeport si vous êtes ressortissant(e) européen(ne) non soumis(e) à l'obligation de détenir un titre de séjour		<input type="checkbox"/> 1	
Tout document récent à votre adresse actuelle (attestation récente de versement de prestations CAF, facture récente d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, dernière quittance de loyer...)		<input type="checkbox"/> 1	
Tout document justifiant de la continuité de votre résidence habituelle en France depuis l'âge de 16 ans (attestation de versement de prestations de la CAF, relevé de carrière ou relevé de situation individuelle, contrat(s) d'apprentissage, certificat(s) de travail, attestation(s) de stage...)		<input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes pri(s) en charge par votre conjoint(e) ou partenaire de PACS, justificatifs de ses revenus		<input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes marié(e), copie du titre de séjour de votre conjoint(e), ou tout document justifiant de sa résidence en France s'il (elle) est ressortissant(e) européen(ne) non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour		<input type="checkbox"/> 1	
Les justificatifs de la résidence en France de tous vos enfants mineurs mentionnant leur adresse actuelle : attestation de présence en crèche, certificat de scolarité ou tout document justifiant de sa (leur) résidence en France s'il n'est (s'ils ne sont pas) encore scolarisé(s)	<input type="checkbox"/> 1		

CASIER JUDICIAIRE ETRANGER	Original	Copie	
Un extrait original de casier judiciaire de chaque pays où vous avez résidé au moins 6 mois au cours des 10 dernières années délivré depuis votre entrée en France et l'original de sa traduction par un traducteur assermenté si l'acte est en langue étrangère (ce document n'est pas exigé pour les réfugiés, les apatrides protégés par l'OFPRA ainsi que pour les enfants entrés en France avant l'âge de 18 ans)	<input type="checkbox"/> 1		